

Le présent DER est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire).

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Que le CIF exerce dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

AXELYA FINANCES

Monsieur **Recai DURMUS**

66 Boulevard Maurice Pourchon 63100 Clermont-Ferrand SARL au Capital de 10 000 €

RCS Clermont-Ferrand n° 811 520 030 - Code NAF : 6619 B

Téléphone : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27

Adresse mail : r.durmus@axelya-finances.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M DURMUS Recai (DPO) pour fournir une prestation de conseil, la mieux adaptée à ses objectifs et critères d'investissement ainsi qu'à son profil de risque.

Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

M. DURMUS, r.durmus@axelya-finances.com

66 boulevard Maurice Pourchon 63100 Clermont-Ferrand

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 15003589. Le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l'ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73 ou sur le site internet : <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier(CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

- **Activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF) :**

(Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré auprès de l'association CIF - ANACOFI 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris. Cette association est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org).

L'activité du CIF est contrôlable par l'AMF.

- **Intermédiation en assurance (IAS) :**

(Activité régie par le Code des assurances)

Courtier en assurance sous la catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué.

Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09 - www.acp.banque-france.fr/accueil.html).

Le niveau de conseil du conseiller est déterminé selon l'ORIAS comme étant de niveau 1.

- **Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) :**

(Activité régie par le Code monétaire et financier)

Catégories d'intermédiaire : Courtier ou mandataire ou mandataire d'intermédiaire en OBSP.

Votre conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, sociétés de financement.

Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09 - www.acp.banque-france.fr/accueil.html).

- **Intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (AGENT IMMOBILIER) :**

Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée encadrée par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) et la DGCCRF. L'activité d'agent immobilier est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI6302201800003443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

CONSEIL NON INDEPENDANT

Le service de conseil en investissement est fourni à titre « **non-indépendant** » au sens de la réglementation de l'article 325-5 du RGAMF, autorisant votre conseiller à percevoir les incitations mentionnées ci-après et à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils « indépendants ».

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de MMA ENTREPRISE, 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72 030 Le Mans, sous le numéro de police 127100481 pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Activités	Démarchage bancaire et financier - IOBSP	IAS	CIF	AGENT IMMOBILIER
Responsabilité Civile Professionnelle	Montant des garanties 2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties 2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties 2 000 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties 2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
Garantie Financière	115 000 € par année d'assurance	115 000 € par année d'assurance	N.C	110 000 € par année d'assurance

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association ANACOFI, disponible au siège de l'association ou sur le site <https://www.anacofi.asso.fr/>.

LISTE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX / RELATIONS COMMERCIALES

Nom	Nature	Type d'accord	Rémunération
<i>Activité d'assurance</i>			
AGEAS FRANCE	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
GENERALI	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
MMA	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
ORADEA	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
SURAVENIR VIE PLUS	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
AXA THEMA	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
APRIL	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
ENTORIA	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
APIVIA	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
ALPTIS	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
SWISS LIFE	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en assurance : Néant

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03
Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

Activité de CIF

VATEL CAPITAL	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
SMALT CAPITAL	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
ODYSSEE VENTURE	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
CALAO FINANCE	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
M CAPITAL PARTNERS	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
EIFFEL INVESTMENT GROUP	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
NEXTSTAGE AM	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
ODYSSEE VENTURE	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
123 INVESTMENT MANAGERS	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
ENTREPRENEUR VENTURE	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
AMUNDI	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
LA FRANCAISE AM	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
PERIAL AM	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
PRIMONIAL	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
ERES	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
GENERALI EPARGNE SALARIALE	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
ECOFIP	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions
INTER INVEST	Société de gestion	Intermédiation/distribution	Commissions

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité de CIF : Néant

Activité d'IOBSP

CREDIFINN	Courtage crédit	Intermédiation/MIOBSP	Commissions
CAFPI	Courtage crédit	Indicateur d'affaires	Commissions
Crédit Agricole Consumer Finance	Etablissement de crédit	Intermédiation/MOBSP	Commissions

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en IOBSP : Néant

Activité Immobilière

UFF IMMO	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
CONSULTIM	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
LA REFERENCE PIERRE	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
SEVERINI	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
I SELECTION	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

LE REVENU PIERRE	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
PERL	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
I PLUS DIFFUSION	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
CONFIANCE IMMOBILIER	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
ALTAREA-COGEDIM	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
PICHET	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
VALORISIMO	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
LE MONDE IMMO	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
CIR INVESTISSEMENT	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
NEXITY	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions
DOMITYS	Plateforme immobilière	Intermédiation/distribution	Commissions

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en transactions immobilières : Néant

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant

Ces listes présentées ci-dessus sont exhaustives à ce jour, mais sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Leur mise à jour vous sera communiquée sur demande. Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Vous êtes informés que pour tout acte d'intermédiation, votre conseiller perçoit de la part de tiers des rémunérations et avantages (« incitations ») dans le cadre de ses activités.

Ces incitations sont versées par les producteurs des produits financiers ou d'assurance que nous sommes susceptibles de vous recommander. Ces incitations ne nuisent pas à nos obligations d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle au mieux de vos intérêts et n'ont pas d'effet négatif sur la qualité de nos services, en effet la perception de ces rémunérations est soumise au respect de certaines conditions réglementaires que nous nous engageons à respecter. Ces incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour ces catégories de produits :

Pour l'activité de conseil en investissements financiers :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération- Frais d'entrée	Fourchette de rémunération- Frais de gestion sur encours
SCPI	3,91% à 7%	Néant ou 0,10% par an (1 SCPI)
FIP/FCPI/FCPR/...	0% à 5%	0,60% à 1,20% par an
Fonds divers	0% à 6%	0,00% à 0,20% par an

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

Pour l'activité d'intermédiation en assurances :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération- Frais d'entrée	Fourchette de rémunération- Frais de gestion sur encours
Contrat d'assurance vie/Capi/ PER	0% à 4,75%	0,20% à 1,80% par an
Contrat de prévoyance	0% à 50 % des primes annuelles	

Pour l'activité d'IOBSP :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération
Crédits débloqués	0% à 0,50 % de la commission touchée par le courtier

Pour l'activité de transactions immobilières :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération
Acquisitions signées chez le notaire	4% à 8 % de commissions sur le prix HT de biens

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné. Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de **la mise en place d'abonnement proposé**. Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de **100 € HT soit 120 € TTC**.

DEMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Votre conseiller est susceptible d'exercer une activité de démarchage au sens de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier. Tel est le cas en cas de prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, en vue d'obtenir, de votre part, un accord sur un instrument financier ; ou quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement à votre domicile, sur votre lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. En cas de démarchage, vous disposez notamment, dans les conditions prévues par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la signature de la convention formalisant nos relations (ou de la remise des documents précontractuels la concernant si cette date de remise est plus tardive). Vous pouvez également bénéficier d'un délai de réflexion de 48 heures en cas de fourniture d'instruments financiers à la suite d'un acte de démarchage.

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier(CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.

PRISE EN CHARGE DES ORDRES

Votre conseiller vous informe qu'il est autorisé à exercer une activité de réception-transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué. Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre conseiller. Une convention relative à l'activité de réception-transmission d'ordres sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre conseiller.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à ses obligations réglementaires, votre conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients. La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller.

Aux termes de cette politique, votre conseiller est soumis à un ensemble de mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés. Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte à vos intérêts sera évité, votre conseiller vous en informera préalablement la réalisation de l'opération concernée.

MODE DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Ecrit à l'adresse du siège social : AXELYA FINANCES 66 Boulevard Maurice Pourchon 63100 Clermont-Ferrand
- Email sur l'adresse suivante : r.durmus@axelya-finances.com
- Par téléphone au 07 83 39 69 27 ou en appelant au bureau au 04 44 05 25 26

Toute communication sera faite en français. Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps). Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités présentées ci-dessus dans l'encadré « mode de communication ».

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

AXELYA FINANCES, 66 Bd Maurice Pourchon 63 100 CLERMONT FERRAND. TVA intracommunautaire FR 73 811 520 03

Tel : 04 44 05 25 26 - 07 83 39 69 27 E-mail : r.durmus@axelya-finances.com; Site Web : www.axelya-finances.com

SARL au capital de 10 000 € RCS de Clermont Ferrand n° 811 520 030 – Code NAF : 6619B, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 15003589 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier (CIF), Courtier en assurance (IAS), Courtier en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP). Adhérent de l'association ANACOFI, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° E008177. Les activités d'IAS et de l'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle Transactions Immobilières n° CPI 63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 03/07/2021. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 127 100 481 souscrit auprès de MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.



Saisir un médiateur

I. Médiateur compétent litiges entre un client et Axelya Finances : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris		
II. Médiateurs compétents litiges		
<i>Pour les activités de CIF</i>	<i>Pour les activités d'assurance</i>	<i>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières</i>
Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : www.amf-france.org/fr	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : www.mediation-assurance.org	Médiation de la consommation – ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immobilier Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Informatique et libertés :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsable au regard du cadre légal et/ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui nous sommes applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ;
- (iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Recai DURMUS au sein de la société AXELYA FINANCES, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). A ce titre, une déclaration a été faite auprès de la CNIL en tant que DPO (délégué à la protection des données) sous le numéro 95462. Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales. Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au r.durmus@axelya-finances.com Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

Je (Nous), soussigné(s), Monsieur ou Madame.....
reconnais (sons) avoir pris connaissance du présent document (en deux exemplaires).

Fait à le/...../ 2022,